

Indecosa CGT : Interpellation pour les subventions des associations de consommateurs.

13 novembre 2020

Non à la baisse des subventions allouées à la défense des consommateurs

INDECOSA CGT interpelle le Ministre de l'économie, des Finances et de la Relance afin de préserver le versement des subventions allouées aux associations de défense des consommateurs, à l'institut National de la Consommation (INC) et l'ensemble des Centres techniques de la Consommation (CTRC).

Le désengagement de l'Etat induisant une baisse drastique de ces subventions priveraient les consommateurs d'outils indispensables à la défense de leurs intérêts de consommateurs.

INDECOSA CGT

à Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

La crise sanitaire 2020 et ses conséquences ont remis sur le devant de la scène les questions de santé, les conditions de logement et le pouvoir d'achat de l'ensemble des citoyens.

Dans toute cette période de confinement, déconfinement, puis re-confinement, l'association de défense des consommateurs *INDECOSA-CGT* est restée en lien étroit avec eux. Nos responsables départementaux ont constaté dans les territoires toutes les difficultés liées à l'isolement des personnes. La fracture numérique, les déserts médicaux et la fermeture des services publics ont accentué les conditions de vie difficiles et d'inégalité en matière de logement, d'alimentation, de santé, etc....

Pour ne citer qu'un exemple, nos associations départementales sont amenées à traiter très régulièrement des dossiers de surendettement. Nous assistons à un appauvrissement dramatique de nombre de nos concitoyens (selon l'enquête de l'INSEE du 14 octobre, cela concerne 1/4 des ménages). Le désengagement de l'état depuis plusieurs années dans le domaine social avec la suppression de postes de travailleurs sociaux nous a conduit à recevoir de plus en plus de personnes en grande difficultés et à les aider notamment dans la constitution de leur dossier de surendettement.

Les trois piliers du secteur consommériste que sont les associations de consommateurs, l'INC. et les CTRC et autres structures doivent pouvoir continuer d'exercer leurs missions auprès des usagers. Ils ne peuvent pas être les oubliés du plan de relance car ce serait tout un pan de l'accompagnement des consommateurs qui se retrouverait ainsi en danger.

L'association *INDECOSA-CGT* demande que la loi de finance qui sera votée octroie pour 2021 les crédits d'interventions destinés aux acteurs de la consommation à hauteur de ceux accordés en 2017.

En effet les baisses budgétaires successives des années 2018, 2019 et 2020 ont mis en danger toutes les structures sans exception et si celles-ci venaient à se poursuivre en 2021, elles entraîneraient la fermeture de plusieurs CTRC et la suppression de plusieurs dizaines d'emplois dans chaque structure du secteur.

Contrairement à certaines structures, nous ne souhaitons pas ne défendre que nos seuls intérêts à court terme, bien que depuis plusieurs années maintenant, nous revendiquons une transparence totale de la répartition de cette ligne budgétaire. Alors que nous disposons de la reconnaissance spécifique, notre association se trouve dans la deuxième partie du tableau de subventions des associations de consommateurs. Nous sommes dès lors fondés de réclamer un traitement équitable à hauteur des autres associations disposant de la reconnaissance spécifique.

Mais nous estimons plus urgent encore d'œuvrer à la sécurité financière de tous les acteurs de la consommation en général, et des CTRC en particulier.

Les consommateurs ont besoin de trouver un panel de dispositifs divers, leur permettant de répondre à leurs attentes et surtout à la résolution de leurs litiges.

Les spécificités de territoires, les fermetures incessantes de lieux d'accueils dans tous les secteurs ne pourront jamais être remplacés entièrement par le numérique. Les consommateurs reçus dans nos permanences, cherchent au-delà de la solution à leurs problèmes un lien social et un lieu d'écoute.

Nous attendons des actes concrets de votre part pour permettre aux consommateurs et à tous les militants associatifs, de pouvoir continuer d'exercer les missions d'aide et de défense des consommateurs. En ce sens, nous soutenons toutes les initiatives prises afin d'interpeler les services de l'État et les élus de la république sur tout le territoire national.

Vous tes le maître d'œuvre du plan de relance. La rigueur budgétaire sur les crédits accordés aux acteurs de la consommation, nous pouvons vous l'affirmer, aura des conséquences dramatiques pour tous les citoyens consommateurs et une paupérisation croissante de la population de notre pays et vous en serez effectivement le maître d'œuvre.

Nous restons ouverts à toute proposition de rencontre / concertation avec tous les représentants des consommateurs afin d'étayer notre demande à partir de situations concrètes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Martine SELLIER, Présidente.

Novembre 2020

Copie à : Monsieur Alain GRISET, secrétaire d'Etat, Madame Virginie BEAUMEUNIER directrice Générale de la DGCCRF.